



Gérer la demande de congé d'un salarié qui souhaite aider des victimes

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 29/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 31/08/2018

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses. Lorsqu'ils le peuvent, de nombreux citoyens apportent leur aide aux victimes. Un congé spécifique a été créé afin d'encourager leur engagement. Quelles circonstances permettent aux salariés de bénéficier de ce congé ?

Le congé pour catastrophe naturelle

Une situation de plus en plus courante. Chaque année, différentes régions françaises sont touchées par de violentes intempéries qui entraînent de nombreux dégâts (inondations en octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes et en janvier 2018 en région parisienne, coulées de boues en juin 2016 en Moselle...). Dans ces situations, l'entraide et la solidarité entre les habitants est importante.

Bénéficiaires du congé...

{ABONNEZ-VOUS}

Le congé de solidarité internationale

En France et à l'étranger... Les catastrophes naturelles ne sont pas uniquement françaises. De nombreux pays sont également touchés par la violence de la nature. Les ouragans, les tornades, les tremblements de terre ou encore les tsunamis détruisent très souvent des villes entières. Les associations humanitaires sont les premières à être dépêchées sur le terrain.

Bénéficiaires du congé...

{ABONNEZ-VOUS}